

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le jeudi 27 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHIER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 20 mars 2025

Présents : MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHIER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à MME DUCHAMP Cécile, MME SUCHON Emilie à M BESSON Jonathan, MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise à MME CONSTANT Michèle.

Secrétaire de Séance : M DURAND Gérald.

N° 13/2025

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE LABEGUDE EN CLASSE ULIS A L'EXTERIEUR

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Labégude ne disposant pas d'un dispositif ULIS dans son école publique, c'est la commune de Saint Etienne de Fontbellon qui a l'obligation d'accueillir les enfants concernés quelle que soit leur commune de résidence, après validation des services de l'Education Nationale.

Les frais de fonctionnement pour un élève scolarisé en dispositif ULIS s'élèvent à 850 € pour l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention 2024/2025 pour 1 élève inscrit en dispositif ULIS, résidant sur la commune de Labégude. Celle-ci pourra être reconduite d'une année sur l'autre.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Yves PONTHIER

